



Assistance juridique

- **Comité d'établissement**
- **Comité d'entreprise**
- **Comité central d'entreprise**
- Comité de groupe
- Comité d'entreprise européen
- CHSCT
- Délégation syndicale

Le travail de l'expert

L'expert a pour objectif de guider les élus dans leur mission de défense des droits et des intérêts des salariés.

Il fournit des réponses et propose des solutions sur tous les problèmes de droits individuels et collectifs du travail ainsi que sur la gestion même du comité d'entreprise et des Instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT, DS...).

C'est l'assurance pour les élus d'obtenir des réponses adéquates et argumentées.

Il s'agit souvent d'une assistance juridique annuelle qui offre un appui quotidien aux membres élus.

Comment désigner l'expert ?

Il s'agit souvent d'une adhésion annuelle à un service d'assistance qui relève d'une décision collégiale formalisée par un vote en séance du comité d'entreprise.

- CADRE JURIDIQUE _____

- **Article L. 2325-41 du code du travail.**
- **Rémunération sur le budget de fonctionnement du comité d'entreprise.**